

DECISION EPDDCSI N° 2025 P 159 D
(Abroge les décisions n° 2024 P 43 D et n° 2025 P 120 D)

LA PRESIDENTE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE LA DECOUVERTE ET DE LA
CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

Vu les articles R335-1 à R335-18 du code de la recherche portant statuts de l'Etablissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu le décret du 17 décembre 2025 portant nomination de la présidente de l'Etablissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Mme Sylvie RETAILLEAU,

Vu la délibération 11/29 du Conseil d'administration du 18 octobre 2011 approuvant les conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'établissement,

Vu la décision n° 2024 P 42 N portant nomination de Madame Delphine SAMSOEN, directrice générale déléguée,

Vu la décision n° 2025 P 120 N portant nomination de Monsieur François MOYSE, directeur général délégué adjoint,

DECIDE

Art. 1^{er} : La présente décision abroge à compter de sa prise d'effet les décisions n°2024 P 43 D et n° 2025 P 120 D portant les précédentes délégations de signature.

Art. 2 : Délégation est donnée à Madame Delphine SAMSOEN, directrice générale déléguée, pour signer tous les actes nécessaires au fonctionnement de l'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, à l'exception des délibérations du conseil d'administration.

Art. 3 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Delphine SAMSOEN, ou à des fins d'organisation, délégation est donnée à Monsieur François MOYSE, directeur général délégué adjoint, de signer tous les actes, à l'exception :

- des délibérations du conseil d'administration ;
- des marchés d'un montant égal ou supérieur à 5 000 000 € HT.

Cette délégation est personnelle et intransmissible. Cette décision sera publiée et prend effet à compter de sa signature.

Fait à Paris, le 5 janvier 2026

Sylvie RETAILLEAU
Présidente